

CULTURE**Centre Dramatique National en préfiguration**

Convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2011-2014 avec l'Etat (DRAC Ile-de-France), le Conseil Général du Val-de-Marne et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry
Convention financière avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis le 1^{er} janvier 2003, Madame Elisabeth Chailloux et Monsieur Adel Hakim, directeurs du Théâtre des Quartiers d'Ivry (TQI), ont été chargés par Madame Catherine Tasca, puis par Monsieur Jean-Jacques Aillagon, successivement Ministres de la Culture et de la Communication, d'une mission de préfiguration d'un Centre Dramatique National (CDN) par courriers respectifs du 5 mai 2002 et du 26 septembre 2002. Par courrier du 23 juillet 2010, l'objectif de signer un contrat de décentralisation dramatique avec le TQI est réaffirmé par Monsieur Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication.

Par délibération du 27 février 2003, le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine a validé ce projet d'implantation d'un CDN sur son territoire, en accord avec l'Etat, cette « labellisation » constituant une reconnaissance forte de la qualité du projet artistique porté par le TQI et du soutien sans relâche de la Ville en faveur du spectacle vivant. Il a également approuvé l'objectif de mise à disposition d'un lieu nécessaire au fonctionnement du CDN en préfiguration.

Depuis, dans le cadre de ces nouvelles missions, des conventions-cadres d'objectifs conclues pour les années 2003-2005 et 2006-2008, ainsi que des conventions financières annuelles en 2009 et 2010, ont été signées entre la ville d'Ivry, l'Etat (DRAC Ile-de-France), le Conseil Général du Val-de-Marne et le TQI.

Sur la base des missions définies par l'Etat (cahier des charges des centres dramatiques nationaux – circulaire du 31 août 2010), et des grandes orientations fixées par la ville d'Ivry et le Conseil Général du Val-de-Marne dans le cadre de leurs politiques culturelles, le TQI développe un projet artistique qui lui est propre, fruit de son histoire riche et de ses engagements.

Dès sa création en 1972 (date à laquelle étaient créés les premiers CDN), le TQI s'est constamment défini comme un lieu de réflexions, de débats et d'expérimentation de pratiques artistiques allant du laboratoire de recherche jusqu'à l'initiation des amateurs, enfants et adultes, avec pour centre, la production de spectacles basés essentiellement sur les grands textes anciens et des œuvres contemporaines. Sa ligne artistique se construit autour du théâtre des idées. Il s'agit d'un théâtre qui provoque autant la réflexion, que l'émotion et le plaisir, d'un théâtre qui vise à susciter l'esprit critique, l'envie de prendre parti, d'intervenir dans le débat esthétique et de devenir un participant actif dans la proposition artistique.

Des artistes reconnus ont nourri son parcours et enraciné son travail avec, comme directeurs successifs, Antoine Vitez, Philippe Adrien, Catherine Dasté et depuis 1992, Elisabeth Chailloux et Adel Hakim. Tous attachés à la création et à la diffusion d'œuvres dramatiques de référence, au développement des pratiques amateurs et à la formation, à la fidélisation et à l'élargissement des publics, ils ont mené et poursuivent encore une mission de service public alliant une haute exigence artistique à une volonté affirmée de démocratisation culturelle.

L'originalité du TQI consiste plus spécifiquement à organiser son activité autour de deux pôles essentiels et indissociables : la Création (production et exploitation de spectacles sur de longue durée) et l'Ecole (école de spectateur, formation permanente de l'acteur). A ceux-ci s'ajoute, depuis 2000, un troisième axe fort : le Théâtre des Quartiers du Monde, échanges et rencontres artistiques entre la France et l'étranger. Cette triple activité, la création, l'école et le théâtre des quartiers du monde, fait du TQI un théâtre unique en son genre, une fabrique où se mêlent recherche et représentation, laboratoire et enseignement, initiation artistique et appréciation des œuvres, dialogues avec les cultures en marge et prises de conscience sur les différences culturelles.

Par ailleurs, depuis 2003, le TQI a été attentif à l'émergence de nouvelles aventures artistiques. Il ne se contente pas de faire éclore des créations, il s'efforce aussi d'accompagner les équipes tout au long de la vie des spectacles. Il veille notamment à défricher de nouveaux talents et de nouvelles écritures scéniques.

Parallèlement, il soutient l'écriture contemporaine et sensibilise le public à ces écritures récentes, notamment à travers l'événement annuel « *L'atelier des écritures contemporaines* » (visite d'une écriture d'aujourd'hui à travers de petites formes légères) et au concours de jeunes auteurs « *Nouvelles écritures* » en partenariat avec des théâtres du département.

Enfin, le TQI n'a cessé, depuis sa création, de tisser des liens avec les publics en développant des projets d'actions artistiques mis en place dans divers établissements, institutions ou associations. Ce travail d'action culturelle constitue un enjeu fondamental de son projet artistique et de sa mission de service public. Chaque année, entre 10 000 et 15 000 spectateurs sont accueillis au Théâtre d'Ivry-Antoine Vitez et entre 3 000 et 4 000 spectateurs au Studio Casanova.

Considérant la qualité du projet artistique du TQI, CDN du Val-de-Marne en préfiguration présenté ci-dessus, la DRAC Ile-de-France, le Conseil Général du Val-de-Marne, la Ville d'Ivry et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry proposent de conclure une convention cadre pluriannuelle d'objectifs en 2011-2012-2013-2014.

Cette convention encadre le projet du TQI/CDN du Val-de-Marne en préfiguration et sa déclinaison territoriale (TITRE I), mais aussi son fonctionnement et son organisation (TITRE II). Dans cette dernière rubrique, il est convenu que chaque partenaire conclut des conventions financières bipartites avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry relatives à leurs modalités de financement respectives.

Considérant cet engagement, la Ville d'Ivry et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry proposent de conclure d'une convention financière. Il est convenu le versement d'une subvention générale de fonctionnement chaque année, dont le montant est arrêté après le vote du budget, sous réserve de la réalisation des missions présentées et de l'inscription des crédits correspondants dans les budgets municipaux.

Depuis 2003, la Ville d'Ivry verse une subvention de 609 800 € au titre du projet artistique, sauf en 2010 où la subvention était de 618 947 € à titre exceptionnel. En 2010, le soutien financier de l'Etat a été de 1 135 600 € et celui du Conseil général du Val-de-Marne de 457 350 €.

Considérant que la somme globale des financements publics qui ont été attribués précédemment à la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry constitue le socle minimal nécessaire à la réalisation de son projet, le Conseil Municipal du 27 janvier 2011 a adopté une subvention de 609 800 € pour l'année 2011.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2011-2014 avec l'Etat (DRAC Ile-de-France), le Conseil Général du Val-de-Marne et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry, ainsi que la convention financière à passer avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - convention cadre pluriannuelle d'objectifs,
- convention financière.

CULTURE

Centre Dramatique National en préfiguration

Convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2011-2014 avec l'Etat (DRAC Ile-de-France), le Conseil Général du Val-de-Marne et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry
Convention financière avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 27 février 2003 approuvant l'implantation d'un Centre Dramatique National (CDN) à Ivry,

vu ses délibérations des 26 juin 2003 et 22 juin 2006 approuvant des conventions-cadres passées avec l'Etat, le Conseil général du Val-de-Marne et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry,

vu ses délibérations des 26 mars 2009 et 25 mars 2010 approuvant une convention de financement respectivement pour les années 2009 et 2010 avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry permettant à la Ville de continuer à apporter son soutien dans l'attente du renouvellement de la convention-cadre susvisée,

vu sa délibération du 27 janvier 2011 attribuant une subvention de 609 800 € à la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry,

considérant que le projet artistique et culturel du TQI/CDN du Val-de-Marne en préfiguration répond toujours aux orientations de l'Etat (DRAC Ile-de-France), du Conseil Général du Val-de-Marne et de la Ville d'Ivry et qu'il convient donc de renouveler une convention cadre d'objectifs pluriannuelle pour mener à bien la mission de préfiguration de centre dramatique national,

considérant que les modalités de financement du TQI/CDN du Val-de-Marne en préfiguration sont encadrées par chaque partenaire dans le cadre de la convention financière bipartite spécifique,

vu la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2011-2014, ci-annexée,

vu la convention financière afférente, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 39 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2011-2014 avec l'Etat (DRAC Ile-de-France), le Conseil Général du Val-de-Marne, la Ville d'Ivry et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry , ainsi que la convention financière afférente avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry relative à l'activité du Théâtre des Quartiers d'Ivry/Centre Dramatique National en préfiguration et AUTORISE le Maire à les signer, ainsi que les éventuels avenants y afférant.

ARTICLE 2 : PRECISE que le montant de la subvention communale allouée pour l'année 2011 s'élève à 609 800 €.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 JUIN 2011